

CHAMPIONNAT R1 MASTERS et VETERANS

25-26-27 août 2023

Suite à l'interdiction de pêcher à Arrou pour cause de Cyanobactéries
le championnat aura lieu sur les plans d'eau de Douy

Points GPS : 48° 2' 39,93" N 1° 16' 26,59" E

Même règlement mêmes horaires



~~PLAN D'EAU DU PONT FOULON - ARROU~~
DOUY - EURE ET LOIR CD28



SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

Infos SITE et SECTEURS

Championnats en 3 manches de 4 heures

Classement en ligne

Poissons dominants	Gardons et plaquettes
---------------------------	-----------------------

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur	MASTERS	48°05'33" N 1°07'16" E	Non
Secteur	VETERANS	48°05'33" N 1°07'16" E	Non

Anguille	Interdite
Brochet	Interdit
Sandre	Interdit

	Profondeur
Secteur Masters	1.50 m à 2,50 m
Secteur Vétérans	1.50 m à 2,50 m

Masters : Plan d'eau la Dunoise

Vétérans : Plan d'eau la Martine ou Vouvray (précision à venir)

En cas de température supérieure à 30° une pause fraîcheur de 10 minutes sera imposée

Sandwiches et boissons sur place



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	11,50 m	Anglaise autorisée : 8 m
Amorce	15 litres	Terre comprise
Esches totales	1,5 litres	
Fouillis	0,5 litre	
Vers de vase	0,25 litre	Compris dans le fouillis
Vers de terre	0,5 litre	Non coupés

HORAIRES

	Vendredi	Samedi	Dimanche
Rendez-vous	09 H 00	09 H 00	
Tirage au sort	09 H 15	09 H 15	
Entrée dans les box	09 H 45	09 H 45	09 H 45
Début des contrôles (*)	10 H 30	10 H 30	10 H 30
Amorçage	11 H 50	11 H 50	11 H 50
Début de la manche	12 H 00	102H 00	12 H 00
5 minutes	15 H 55	15 H 55	15 H 55
Fin de la manche	16 H 00	16 H 00	16 H 00
Palmarès			17 H 00

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Vendredi	Oui		48°05'33" N 1°07'16" E
Samedi	Oui		48°05'33" N 1°07'16" E
Dimanche	Oui		48°05'33" N 1°07'16" E
Palmarès	Oui		48°05'33" N 1°07'16" E

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Quentin CHESNEAU	06 47 43 12 56	Quentin.c.h@hotmail.fr
Forfait	Patrick RICARD	06 30 12 02 74	Pa.ricard@wanadoo.fr

Règlement particulier

Permis départemental 28 ou interfédéral obligatoire

Prévoir un outil pour désherber sa place

Autorisation d'entrer dans l'eau pour le nettoyage des postes jusqu'au signal de début des contrôles

Interdiction de couper les branches d'arbres

Aucun déchet ne doit être laissé sur place